

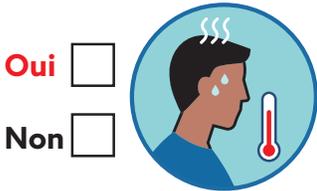


COVID-19

Le personnel et les visiteurs doivent remplir ce questionnaire chaque jour avant d'entrer dans l'école.

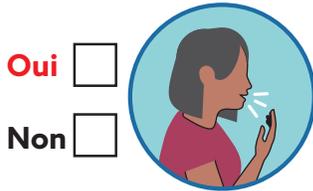
Nom: _____ Date: _____ Heure: _____

Présentez-vous l'un des symptômes ou signes suivants, nouveaux ou qui s'aggravent?*



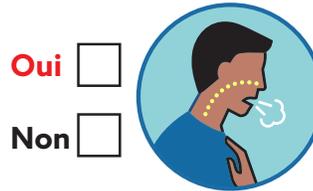
Oui
Non

Fièvre > 37.8 °C



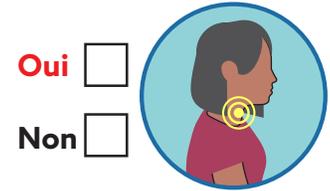
Oui
Non

Toux



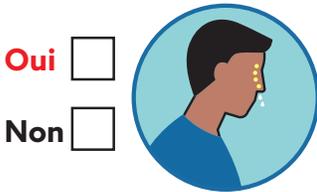
Oui
Non

Difficultés respiratoires



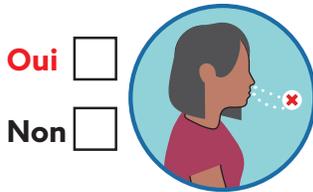
Oui
Non

Mal de gorge, déglutition douloureuse



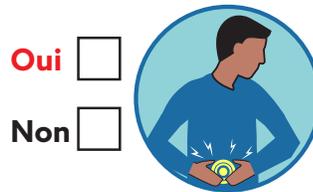
Oui
Non

Nez bouché ou qui coule



Oui
Non

Perte du goût ou de l'odorat



Oui
Non

Nausées, vomissements, diarrhées



Oui
Non

Malaise, douleurs musculaires, fatigue

Si « OUI » à l'un ou plusieurs de ces symptômes :



Rester chez vous et isolez-vous



Se faire dépister

Ou



Contactez un prestataire de soins de santé

2. Est-ce qu'une personne dans votre ménage présente un ou plusieurs des symptômes ci-dessus ? Oui Non

3. Est-ce qu'une personne dans votre ménage a voyagé à l'étranger au cours des 14 derniers jours ? Oui Non

4. Est-ce qu'une personne dans votre ménage a été notifié(e) comme étant un contact proche d'une personne atteinte de la COVID-19 ou a été avisé(e) de rester à domicile et de s'auto-isoler ? Oui Non

Si vous avez répondu « OUI » aux questions 2, 3 ou 4 :



Restez chez vous



Suivre les conseils du Bureau de santé publique de Toronto

Mis à jour en février 2021



PERSONNEL SCOLAIRE / VISITEUR J'AI UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES DE LA COVID-19. QUE DOIS-JE FAIRE?

Étiez-vous un contact étroit de quelqu'un qui a été testé positif à la COVID-19?

OUI

- Tout le monde, y compris les membres du ménage, doit rester à la maison et s'isoler. Allez faire des tests.
- **Si positif**, informez l'école. Le Bureau de santé publique de Toronto fera un suivi avec des instructions.
- **En cas de résultat négatif**, vous devrez quand même vous auto-isoler pendant 14 jours à partir du jour de la dernière exposition à la personne qui était positive. Tous les enfants du ménage devront s'auto-isoler de l'école jusqu'à ce que la personne qui est un contact étroit achève son auto-isolation.
- **Si vous n'êtes pas testé**, vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours. Les contacts familiaux devront également rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours.

NON

- Informez l'école que vous présentez des symptômes.
- Vous devez rester à la maison, vous isoler et vous faire tester.
- Toute personne du ménage qui fréquente une école doit également rester à la maison jusqu'à ce que votre test soit négatif.

Quel a été le résultat de votre test COVID-19?

POSITIF

- Vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours à compter du jour où vos symptômes ont commencé.
- Les membres du ménage et les contacts proches doivent également s'auto-isoler pendant au moins 14 jours.
- Le Bureau de santé publique de Toronto ou votre service de santé local vous contactera pour faire une enquête et vous fournira des instructions supplémentaires.

NEGATIF

- Vous pouvez retourner à l'école 24 heures après que vos symptômes aient commencé à s'améliorer.
- Les enfants peuvent retourner à l'école tout de suite à partir du moment où ils n'ont pas de symptômes.
- Les adultes qui fréquentent l'école peuvent retourner à l'école immédiatement à partir du moment où ils n'ont pas de symptômes.

NON
TESTÉ

- Vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours à compter du jour où vos symptômes ont commencé. Après 10 jours, vous pouvez retourner à l'école si vos symptômes s'améliorent.
- Toute personne du ménage qui fréquente une école doit également rester à la maison pendant 10 jours.
- Si un prestataire de soins de santé a diagnostiqué une pathologie qui n'est pas liée à la COVID-19, vous pouvez retourner à l'école 24 heures après l'amélioration de vos symptômes. Les membres du ménage n'ont pas besoin de rester à la maison.



Si une personne de votre foyer a voyagé en dehors du Canada au cours des 14 derniers jours, la personne qui a voyagé doit s'auto-isoler pendant 14 jours. Tous les membres du foyer devront également rester à la maison jusqu'à ce que la personne qui a voyagé achève la quarantaine de 14 jours. Si la personne est exemptée de la quarantaine de voyage parce qu'elle accomplit un travail essentiel (p. ex. chauffeur de camions, pilote), le reste du ménage peut continuer à fréquenter l'école.